



## LA MUTUALISATION DES SERVICES DANS LES INTERCOMMUNALITES ET METROPOLES : AUBAINE OU CHAUSSE TRAPPE ?

La loi de «Modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles» (MAPTAM) comporte des dispositions pour encourager la mutualisation des services entre un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et ses communes membres.

Le but recherché est avant tout de réaliser des économies de fonctionnement sans aucune considération des suppressions de services entiers et des massives suppressions de postes que pourraient entraîner ces mutualisations !

Comme FO l'a dénoncé, l'importante réduction de 11 milliards d'euros de dotation aux collectivités territoriales s'ajoutant aux 4,5 milliards déjà prévus, amènera moins de service public, la fermeture de services et la suppression de prestations.

Devant cette situation, pour forcer la main aux élus et les inciter à la mutualisation, l'État a décidé de les soumettre à une forme de chantage aux emplois :

**Plus une intercommunalité diminuera le coût de personnel lors d'une mutualisation de services moins sa dotation diminuera !**

**C'est faire peu de cas des agents concernés !!! Et c'est un jeu de dupes compte tenu de la réduction globale de l'enveloppe !!!**

La loi MAPTAM engendre un «chamboulement territorial» anxiogène pour les agents qui n'ont aucune visibilité quant à leur avenir tant du point de vue de leurs conditions de travail, de leur carrière que de leur garantie de rémunération !!!

Face à cette menace, FO exige pour les personnels, la garantie d'une harmonisation des rémunérations sur les régimes les plus favorables en sécurisant également les volets de la protection sociale (santé et prévoyance) et de l'action sociale !

**FORCE OUVRIERE dénonce :**

- Les formes d'organisation qui éloignent la population des centres de décisions et de gestion des services publics.
- La rupture d'égalité des citoyens pour l'organisation territoriale, la gestion des compétences et des politiques publiques.
- La mobilité forcée pour les agents tenus de suivre, sans leur accord, le service au gré des transferts et des délégations de compétences.
- L'instabilité des missions et des fonctions des agents, l'insécurité des parcours professionnels, le risque de la remise en cause des droits individuellement et collectivement acquis, le risque de licenciement, le risque de transformer les centres de gestion en « pôle emploi » pour réorienter le personnel privé de mission.

**C'est pourquoi FORCE OUVRIERE exige du gouvernement l'arrêt de sa politique suicidaire et l'abrogation de la loi "Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles".**

**Soutenez FORCE OUVRIERE pour aussi :**

- L'augmentation immédiate des salaires par la revalorisation de 8 % de la valeur du point d'indice et l'attribution uniforme de 50 points sur la grille indiciaire.
- L'amélioration des carrières et l'intégration des primes dans le traitement.

